



Autorisation de consultation du quotient CAF

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, nous disposons d'un service Internet à caractère professionnel nous permettant de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 06 janvier 1978 vous devez nous autoriser ou ne pas autoriser la consultation de ces informations selon votre souhait :

- J'autorise**
 Je n'autorise pas

les agents du guichet unique (tenus au devoir de réserve et ayant reçu une autorisation individuelle de la CAF) à consulter les données de mon compte n°....., afin de déterminer le tarif des prestations.

En cas de quotient CAF non à jour et pour le calcul du tarif des prestations, le guichet unique se basera sur l'avis d'imposition et la notification justifiant de vos droits allocataires qui aura été transmis par vos soins.

NOM et Prénom

Signature,

Date.....

« Lu et approuvé »

Mise à jour le 11/02/2021



Engagement à respecter le règlement de fonctionnement du Guichet Unique et des prestations municipales

En inscrivant votre enfant à l'une des prestations de la direction de l'éducation, vous vous engagez à respecter à nos côtés les principes de fonctionnement du service public carrossois. Nous vous encourageons à nous faire part de vos remarques afin que chacun contribue au devenir de ce règlement et à son application.

Je, soussigné(e), Madame / Monsieuratteste :

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du guichet unique et des prestations municipales conforme à la délibération du conseil municipal du 17/12/2020 sur le site de la ville.
- Je déclare approuver son contenu et m'engage à m'y conformer.
- J'autorise le service du guichet unique à transmettre toutes les données nécessaires à l'éducation nationale me concernant et concernant mon ou mes enfants.
- Etre informé(e) que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions aux prestations municipales, et que conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations me concernant. Ce droit s'exerce en s'adressant aux agents du guichet unique.

A Carros, le

Signature,

« Lu et approuvé »